

Monsieur Patrick JULIEN
Délégué général
Union nationale des syndicats
français d'architectes
29 boulevard Raspail
75007 PARIS

Paris, le

02 MAI 2012

Monsieur le Délégué général,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 1^{er} mars dernier et vous remercie de l'intérêt que vous portez à mon projet pour la France. Vous avez ainsi souhaité m'interroger sur un certain nombre de sujets relatifs au rôle de l'architecte dans la société et aux politiques à mener en matière de développement durable et de logement.

Candidat à la Présidence de la République, vous comprendrez qu'il ne me revient pas de répondre point par point à l'ensemble des questions que vous soulevez. Toutefois je souhaite vous faire part de ma vision des choses et de mon approche.

S'agissant tout d'abord du statut et du rôle de l'architecte, vous m'interrogez sur la politique en cours au niveau européen et ses conséquences sur le statut et le rôle de l'architecte en France. Je veux vous indiquer que la loi de 1977 est à mes yeux une loi essentielle car elle reconnaît l'utilité publique de l'architecture et son caractère d'intérêt général. Il convient donc de la défendre, même si je ne pense pas que les négociations européennes autour de la directive service par exemple, la menace. Ce qu'il faut défendre avec vigueur en revanche, c'est la valeur de l'architecture pour notre société et celle de ceux qui la conçoivent et la produisent, à toutes les échelles. Leur expertise, leur capacité d'innovation, leur technicité et leur professionnalisme sont les différentes facettes d'une conception globale qu'ils déploient pour chacun des projets qu'ils mènent. Et de ce côté il y a beaucoup à faire.

En effet, l'architecture a, de mon point de vue, beaucoup souffert dans le passé de rattachements alternatifs aux ministères de l'équipement et de la culture. Depuis 1996, l'architecture est sous la responsabilité du ministère de la culture et je trouve qu'elle y a une place légitime. La loi de 1977 elle-même définit l'architecture comme « une expression de la culture » et il me semble que ce positionnement est fondamental. Il évite précisément de limiter l'architecture à un rôle technique et lui confère la responsabilité de faire partie de ceux qui participent de la constitution du cadre de vie de nos concitoyens, public et privé, de ceux qui ont en charge les questions urbaines tout en réaffirmant que le cadre de vie est un fait culturel.

.../...

Ce rattachement est utile également car il assure un lien fort et nécessaire entre l'enseignement de l'architecture et la tutelle sur la profession et l'accompagnement de ses enjeux. Il doit toutefois évoluer. Si les moyens alloués à l'architecture, à son enseignement, à sa recherche, à sa diffusion, aux pratiques culturelles et sociales doivent être repensés, la dimension culturelle de l'architecture doit également être sociétale : il est de sa responsabilité de répondre aux enjeux de la ville durable et de participer aux débats d'idées et aux choix politiques qui dessinent la ville d'aujourd'hui et celle de demain.

Concernant plus particulièrement la formation, je ne fais pas partie de ceux qui pensent que notre enseignement supérieur de l'architecture ait à rougir de sa qualité ni souffre de la comparaison avec nos voisins. Il a connu, il n'y a pas si longtemps, une réforme profonde qui a introduit dans le cursus les apprentissages rendus nécessaires par l'évolution des normes et des pratiques. Il est sans doute indispensable de continuer à introduire dans les enseignements tous les savoirs que requièrent les exigences techniques, économiques et sociales de la pratique architecturale car un enseignement d'excellence ne peut rester figé. Il convient donc plutôt de poursuivre dans cette voie que de rechercher une nouvelle réforme radicale. De même, les filières techniques pourraient être promues et davantage de passerelles développées afin que les ingénieurs et les architectes se rapprochent. Je crois également nécessaire que vos travaux engagés autour de la formation permanente soient poursuivis.

S'agissant de la commande publique, les évolutions récentes apportées à la législation et à la réglementation en matière d'urbanisme, de marchés publics, de normes environnementales sont souvent contradictoires avec l'utilité publique de l'architecture. Nos concitoyens déplorent fréquemment la très pauvre qualité de certaines constructions, des entrées de ville ou d'agglomérations sans savoir toujours que la majorité de celles-ci se fabriquent, s'édifient, sans le concours des architectes. Déjà absents des constructions de moins de 170 mètres carrés, les architectes se trouvent, avec la mesure prise pour modifier le calcul des surfaces, exclus de nouvelles constructions, ce qui ne va certainement pas dans le sens de la qualité et de la performance écologique de notre cadre de vie qui sont le fait de l'architecture. Je peux comprendre le souci légitime d'une forme de simplification administrative mais la réponse ne me paraît pas, en l'espèce, répondre à l'enjeu. Cette évolution aurait pu être l'occasion de remettre l'architecture et les architectes dans les exigences de qualité et on aurait pu imaginer, par exemple, de prévoir une déclaration préalable pour une extension de petite superficie au lieu d'un permis de construire, à la condition justement de s'adjoindre le concours d'un architecte. Il faut bien sûr réfléchir globalement sur ces questions car le coût du logement ne peut indéfiniment grimper. Nous devons trouver l'équilibre qui permettra qu'une meilleure qualité de construction et de conception soit synonyme de coûts abordables et d'un patrimoine susceptible de durer et de se transmettre.

S'agissant des partenariats public – privé (PPP), je me suis exprimé dans les pages de la revue Architecture d'Aujourd'hui. Le PPP était à l'origine réservé à des procédures d'urgence. C'est devenu un outil qui favorise la vie à crédit et le surendettement. Déjà à ce titre, c'est un système qui a dérapé. Au-delà, en réduisant la contrainte financière immédiate, le PPP a tendance à limiter la réflexion quant à la nécessité de faire ou de ne pas faire tel ou tel investissement. Et c'est pour moi le plus grave. Dans ces conditions, vous comprendrez que je garde un avis mitigé sur cet outil : il est utile dans des cas particuliers, il ne peut être un procédé systématique.

.../...

Vous m'interrogez également sur les évolutions des marchés de maîtrise d'œuvre et le mieux disant. Là aussi, je pense qu'il va nous falloir réfléchir ensemble ; le contexte économique difficile, les besoins grandissants – et pas uniquement en construction mais aussi en rénovation – demandent à repenser nos modes de sélection et de rémunération. Il devient nécessaire de trouver de moments de dialogue autres que compétitifs.

Sur le plan de la sensibilisation de l'architecture, vous me proposez de faire évoluer les journées du patrimoine en « journées du patrimoine et de l'architecture ». Il me semble que l'ajout du mot architecture vient contredire ce que le terme « patrimoine » contient. Nous serons sans doute amenés à en reparler. En tout état de cause, je partage l'impérieuse nécessité de la compréhension de notre monde contemporain et ses architectures, je trouve par exemple passionnantes les « promenades urbaines » qui fleurissent un peu partout et je vois avec plaisir grandir l'appétit de nos concitoyens, sans jamais se démentir, à l'occasion des journées du patrimoine pour tous types de lieux : historiques, industriels ou encore contemporains.

Quant à l'architecture dans les programmes scolaires, j'ai écrit tout à l'heure que l'enseignement supérieur de l'architecture me paraissait de qualité, je n'en dirais pas de même de la sensibilisation à l'architecture au cours des cycles antérieurs au supérieur. Je pense que l'enseignement de la ville, du cadre de vie et de l'architecture gagnerait à être inscrit aux programmes scolaires de l'école élémentaire, des collèges et des lycées.

Enfin, vous m'interrogez sur la politique du logement. Dans ce domaine comme dans d'autres, le changement s'impose. J'ai donc énoncé de nombreuses propositions visant à répondre aux différents aspects de la crise actuelle. Une fois élu Président de la République, si les Français m'accordent leur confiance, je ferai du logement une priorité nationale : j'encadrerai par la loi les loyers de relocation et de première mise en location, pour les ramener à un niveau compatible avec les revenus de nos concitoyens ; je construirai 2,5 millions de logements sur la durée du quinquennat, dont 150 000 logements sociaux par an ; je doublerai le plafond du Livret A afin de financer des logements sociaux ; je renforcerai les aides à la pierre, en les doublant dès 2013 ; je découragerai la rétention foncière par une fiscalité progressive sur les terrains constructibles laissés nus. Quant à la mixité urbaine, je l'encouragerai en renforçant l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) : le seuil minimum de logements sociaux sera passé de 20 à 25% et les pénalités financières pour non respect seront quintuplées. En effet, je n'accepte ni ghettos de riches ni ghettos de pauvres.

Je me suis également prononcé en faveur d'une stabilisation des normes de construction et de réhabilitation. Il n'y aura pas de nouvelles normes tant que le bilan des normes actuelles n'aura pas été dressé, en lien avec les différents partenaires de la filière. En outre toute adoption d'une nouvelle norme devra être soumise à une évaluation de son impact futur afin d'anticiper au maximum ses effets. Cette nouvelle façon de faire donnera une visibilité pluriannuelle aux professionnels, ce qui est leur attente principale.

Vous assurant de ma pleine mobilisation, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué général, à l'expression de mes salutations les plus sincères.



François HOLLANDE